

Objectif Jeunes : inscription

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse mail :

Représentant(e) légal(e) si mineur(e)

Nom :

Prénom :

Numéro de tél :

Je soussigné(e) M, Mme
représentant(e) légal(e) de
l'autorise à participer à la première réunion du 29 juillet à 18h30 à
la salle de la mairie.

Signature

Signature
représentant légal (si mineur(e))



*Vivre à
Roquecourbe*

Saison 2020

Les Incontournables

Secrétariat de la Mairie :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Contact : 05 63 75 80 29 ou mairie-roquecourbe@wanadoo.fr

Gendarmerie :

n° de tél : 05 63 70 83 17

La Poste :

mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

mercredi : de 9h à 12h

samedi : de 9h30 à 12h

Cabinet médical :

n° de tél : 05 63 75 82 96

Pharmacie :

n° de tél : 05 63 75 80 12

Passage des encombrants :

le dernier mercredi du mois (sur demande auprès du secrétariat)

Déchetterie Trifyl de Saint Germier :

du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Distribution des sacs poubelles et raticides :

vendredi 11 et samedi 12 septembre 2020

locaux des services techniques municipaux, rue de la Gare

Objectif Jeunes

L'objectif jeunes en trois lignes :

- Des moments d'échanges, de concertations et de rencontres.
- Une occasion d'exprimer vos idées, vos envies et projets pour votre village sur les thématiques proposées.
- La possibilité de réaliser avec l'équipe municipale des projets concernant Roquecourbe

Thématiques :



Tu as entre 11 et 25 ans et ça t'intéresse ?

Remplis la fiche d'inscription et dépose là dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 24 juillet.

Puis viens nous rejoindre le 29 juillet avec tes idées pour redynamiser ton village !

Programme vacances d'été de la garderie de l'école maternelle (3 à 6 ans) du 6 au 31 juillet :

Lundi 6	Mardi 7	Mercredi 8	Jeudi 9	Vendredi 10
Sac en jute	Ballons de baudruche	Sortie jardin public	Porte-clés	Carte marbrée
Lundi 13	Mardi 14	Mercredi 15	Jeudi 16	Vendredi 17
Jeux variés ou rgpt avec C2L	Féérié	Sortie jardin public	Formes géométriques	Sels colorés
Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23	Vendredi 24
Fleurs main	Tortue	Peinture ou jeux	Chien rigolo	Pot crayon mignon
Lundi 27	Mardi 28	Mercredi 29	Jeudi 30	Vendredi 31
Cornet de glace	Fleurs	Poissons multicolores	Assiette attrape-rêve	Décor thème : la mer

Programme du C2L du 20 au 31 juillet :

Horaires d'accueil

Le C2L accueille les enfants de 6 à 12 ans de 7h30 à 18h.

Temps d'accueil :
7h30 à 9h30 / 11h30 à 12h
13h30 à 14h / 16h30 à 18h

L'entrée se situe dans la rue des jardins (porte blanche)

FONCTIONNEMENT

Nous avons défini un thème par semaine avec de super idées d'activités (manuelles, jeux ...)

Celles-ci seront réalisées en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Il y aura aussi un temps fort que l'on a appelé « évènement de la semaine ».

Contact

Mme Sandra Gayraud
Tél : 05 63 70 36 61

SEMAINE DU 20 AU 24 JUILLET	SEMAINE DU 27 AU 31 JUILLET
 <p>Nature et découverte</p> <p>Une tête à gazon</p> <p>Dodge ball</p> <p>Expériences Scientifiques</p> <p>Mon balcon fleuri</p> <p>Jeu de l'oie géant</p>	 <p>ARTS</p> <p>Silhouettes en couleurs</p> <p>Rallye photo</p> <p>Théâtre d'impro</p> <p>Jeux en folie</p> <p>Mon souvenir des vacances</p>
<p>Évènement de la semaine : MARDI 21 JUILLET</p> <p>7€50 Visite guidée du Zoo EXOTICAMIS</p> <p>Départ : 9h15 / Retour : 17h45</p> <p>Prévoir : Baskets, casquette, pique-nique et gourde...</p>	<p>Évènement de la semaine : MERCREDI 29 JUILLET</p> <p>4€ Jeux et baignade à AQUAYAL</p> <p>Départ : 9h15 / Retour : 17h45</p> <p>Prévoir : Baskets, casquette, affaires de piscine, pique-nique...</p>

Chers Roquecourbaines et Roquecourbains,

Ce premier mot en tant que nouveau maire est un moment particulier. Je tiens d'abord à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. Etre maire est une responsabilité lourde et passionnante. Mais je ne serai pas seul, j'ai choisi une équipe pour m'accompagner tout au long de ce mandat, une équipe qui a montré son engagement lors de la campagne et qui mettra durant les six prochaines années ses compétences et toute son énergie au service de notre village.

Notre mandat a débuté deux mois après les élections dans des circonstances que personne ne pouvait prévoir. Nous avons dû avancer et composer avec des éléments qui resteront présents encore plusieurs mois. Nous avons organisé dès le lendemain de notre installation la réouverture des écoles et de la garderie.

Une réorganisation totale des horaires de présence des agents des écoles et du centre de loisirs a été nécessaire. Je tiens à les remercier pour leur adhésion et leur souplesse dans les horaires de travail.

Pour rester fidèles à nos engagements, nous mettons en place les référents quartiers qui assureront le dialogue entre la municipalité et les Roquecourbains(es).

L'objectif jeunes est engagé et le conseil jeunes sera mis en place à la rentrée.

Nous travaillons actuellement au lancement du projet d'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre de notre nouveau groupe scolaire.

Un projet essentiel afin de relancer l'attractivité de Roquecourbe aux jeunes familles.

Grâce à votre présence nombreuse, notre première journée pour le nettoyage de la rivière fût un succès. Je remercie celles et ceux qui ont participé et ont contribué à ce que cette journée se déroule dans la joie et la bonne humeur.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Le Maire,
Michel Petit



Les Commissions

Commission des finances

Vice-président : Gilles Combes

Membres : Arlette Cros, Elisabeth Verneret, Ludovic Cancian, Florence Séguier, Roger Meunier

Commission Travaux, Cadre de vie et Patrimoine

Vice-président : Gilles Combes

Membres : Yvan Maertens, Gérard Pinotie, Jean-Marc Lanta, Sophie Grandcolas, Richard Benito

Commission Urbanisme, Eau, Assainissement et Voirie

Vice-président : Gérard Pinotie

Membres : Jean-Marc Lanta, Pierre Barrairon, Gilles Combes, Yvan Maertens, Richard Benito

Commission Education et Vie scolaire

Vice-présidente : Florence Séguier

Membres : Elsa Perrichon, Ludovic Cancian, Myriam Pelfort, Anaïs Fiorio, Claude Bompar

Commission Jeunesse et Culture

Vice-présidente : Elsa Perrichon

Membres : Florence Séguier, Ludovic Cancian, Elisabeth Verneret, Anaïs Fiorio, Claude Bompar

Commission Association, Animation et Communication

Vice-président : Ludovic Cancian

Membres : Sophie Grandcolas, Myriam Pelfort, Cédric Mottlo, Florence Séguier, Roger Meunier

Commission Sécurité, Hygiène et Personnes âgées

Vice-Présidente : Myriam Pelfort

Membres : Françoise Taberna, Elsa Perrichon, Ludovic Cancian, Arlette Cros, Claude Bompar

Commission Gestion des salles municipales

Vice-président : Cédric Mottlo

Membres : Elisabeth Verneret, Yvan Maertens, Gérard Pinotie, Gilles Combes, Florence Séguier

Commission Appels d'offres

Vice-président : Gilles Combes

Membres : Gérard Pinotie, Jean-Marc Lanta, Roger Meunier

Membres suppléants : Myriam Pelfort, Ludovic Cancian, Claude Bompar

Ecole, Garderie et Centre de Loisirs

Depuis le 26 mai, nous avons procédé à la réouverture des écoles publiques avec l'application d'un protocole sanitaire très strict. Deux journées d'école par semaine en alternance ainsi qu'un service d'accueil organisé par le centre de loisirs ont été mis en place.

A partir du 22 juin suite à un allègement du protocole, nous avons pu accueillir l'ensemble des élèves sur la semaine et assurer la restauration scolaire.

Le temps des vacances est arrivé !

Nous vous proposons nos programmes d'activités du Centre de Loisirs et de la Garderie pour les plus petits (- 6ans).

Nouveauté 2020 : ouverture du centre la dernière semaine d'août sur inscription.



Qualité de Vie

Embellir le village et le garder propre !

Nous devons mener un vrai combat pour garder notre village propre et lutter contre les dégradations dont il est parfois victime.

La propreté c'est l'affaire de tous.

Cependant la commune a pour mission de garantir la propreté de ses espaces publics, il appartient aussi aux habitants de respecter leur environnement. Or c'est souvent compliqué par le laisser-aller de certains concitoyens, tags sur le mobilier urbain, murs, crottes de chiens non ramassées, poubelles déposées aux pieds des bacs, papiers, emballages, bouteilles et canettes jetées au sol.

Un incivisme aux multiples visages qui amoindrit la qualité de vie, engendre un surcoût pour la collectivité qui n'est plus tolérable.

Trier ses déchets, pour adopter les bon gestes, on s'y met tous !

Pour rappel :

Le bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables hors verres, les cartons d'emballages sont pliés pour éviter d'encombrer le bac.

Le bac à couvercle vert pour les déchets ménagers non recyclables (barquettes en polystyrène, sacs en plastiques ...) ou le verre non recyclable (miroirs...)

Le verre dans le récup-verre et non au pied du récup-verre.

La déchetterie de Saint Germier pour tout le reste ... ou presque, déchets verts, encombrants ...

La municipalité travaille pour mettre en oeuvre d'autres moyens matériels, tant sur la collecte des déchets, que sur le nettoyage des espaces publics, pour la propreté de notre village.



Equipe Municipale



Michel Petit
Maire



Gilles Combes
1er Adjoint



Florence Séguier
2ème Adjointe



Gérard Pinotie
3ème Adjoint



Elsa Perrichon
4ème Adjointe



Ludovic Cancian
5ème Adjoint



Cédric Mottlo
Délégué



Myriam Pelfort
Déléguée



Pierre Barrairon



Arlette Cros



Anaïs Fiorio



Sophie Grandcolas



Jean-Marc Lanta



Yvan Maertens



Françoise Taberna



Elisabeth Verneret



Richard Benito



Claude Bompar



Roger Meunier

Le Référent Quartier

Un lien utile entre les habitants et la mairie.

La charte du référent

1. Le référent de quartier sera un outil de lien social au sein de la collectivité en étant un trait d'union entre administrés et municipalité.

2. Un élu référent aura en charge un ensemble de rues et/ou de quartiers.

3. Le rôle essentiel du référent tiendra dans la collecte et la diffusion de l'information relative à son quartier.

4. Ses champs d'intervention seront liés aux problématiques suivantes :

- Entretien des espaces publics
- Dégradations et incivilités
- Propreté et embellissement
- Stationnement, circulation
- Travaux, éclairage public, aménagement de la voirie

5. Le référent sera à la fois dans l'information et la transmission des problèmes et anomalies.

6. Le référent sera toujours informé des suites qui seront données à chaque dossier.

7. Le référent s'engage à la stricte confidentialité des informations recueillies.

8. Les référents de quartier seront joignables par les administrés par téléphone ou courriel.

9. Les référents ne seront pas :

- Des substituts des forces de l'ordre
- Des médiateurs en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux

Qu'est-ce qui relève de l'entretien courant ?

Un entretien régulier du cours d'eau est nécessaire pour permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon fonctionnement hydraulique et écologique. Il repose sur les opérations suivantes :

⇒ **entretenir la végétation des rives** par élagage ou recépage ponctuel, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges ;

⇒ **enlever les embâcles** les plus gênants (branches et troncs d'arbre accumulés qui entravent fortement la circulation naturelle de l'eau) ;

⇒ **déplacer ou enlever éventuellement quelques petits atterrissements de sédiments** – amas de terre et de vases apportés par les eaux – à condition de ne pas modifier sensiblement la forme de la rivière et de ne pas impacter l'habitat des espèces présentes (privilégier ces interventions en période d'étiage) ;

⇒ **supprimer les végétaux** se développant dans la zone d'écoulement du cours d'eau.

L'entretien courant **n'est pas soumis à procédure administrative** dans la mesure où le cours d'eau **ne fait pas l'objet de lourdes interventions** (notamment dans le lit de la rivière) avec un impact sur le milieu aquatique (cf fiche n° 6 "Gestion des berges"). Se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour définir les modalités d'intervention.

Gestion des embâcles (sur la Vère à Larroque)



Suppression de végétaux (sur le Cérou à St Géraud)



Des travaux d'aménagement des cours d'eau sont possibles

L'entretien courant (voir ci-dessus) se distingue **des travaux qui relèvent de l'aménagement** (ex : curage, protection de berges, drainage, passage busé, etc.) qui sont **soumis à procédure administrative préalable**.

Vous avez un projet qui a un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, plan d'eau, nappes, zones inondables, zones humides...) :

⇒ en premier lieu, **vérifiez s'il est soumis aux prescriptions de la loi sur l'eau** (contacter la DDT),

⇒ selon les caractéristiques de votre projet, **réalisez un dossier "loi sur l'eau"** relevant du régime de déclaration ou d'autorisation. Dans les deux cas, vous ne pouvez débuter la réalisation de votre projet qu'après avoir obtenu un accord de la DDT. **Dans le Tarn, de 2013 à 2016, 95 % des demandes ont bénéficié d'une suite favorable.**

Tout défaut d'autorisation administrative est passible de sanctions. Vous pouvez être contrôlé avant, pendant et après la réalisation de vos travaux.

La plupart des interventions dans ou aux abords des rivières nécessite, de par leur volume ou leur mode opératoire, une autorisation. Dans ce contexte, il est prudent de prendre conseil auprès des interlocuteurs locaux listés ci-dessous avant d'agir.

Consultez les fiches « Détermination d'un cours d'eau » et « Gestion des berges : entretien de la ripisylve »
Consultez le site Internet de la Préfecture du Tarn :
<http://www.tarn.gouv.fr/eau-r17.html>

Vos contacts

Direction Départementale des Territoires du Tarn (DDT) Service Eau Risques Environnement et Sécurité 19, rue de Ciron 81013 Albi Cedex 09 Tél. 05 81 27 59 83	Agence Française pour la Biodiversité (AFB) Service départemental du Tarn 20, avenue Maréchal Joffre 81000 Albi Tél. 05 81 27 54 30
--	--



Droits et devoirs des propriétaires riverains d'un cours d'eau

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune, au département...

La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des droits mais également des devoirs.

2 types de cours d'eau :

- ⇒ cours d'eau domaniaux régis par le droit public (rivière Tarn en aval du saut du Sabo jusqu'en limite du département)
- ⇒ cours d'eau non domaniaux régis par le droit privé (tous les autres cours d'eau du département)

Droits et devoirs d'un propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial

Droits du propriétaire riverain

Le droit de propriété

⇒ Lorsque la rivière traverse une propriété, **seul son lit appartient au propriétaire du terrain**, l'eau ne lui appartient pas.

⇒ Lorsque la rivière délimite deux propriétés, **son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire**.

⇒ Comme pour toute propriété privée, **le propriétaire riverain a la possibilité d'interdire l'accès** de ses berges au public.

Le droit d'usage de l'eau

⇒ Même s'il ne possède pas l'eau, **le propriétaire riverain peut l'utiliser pour un usage domestique** (inférieur à 1 000 m³/an) ou l'abreuvement des animaux (sans nécessité d'autorisation préalable).

⇒ Néanmoins, **un débit minimum doit toujours être laissé dans la rivière** pour assurer les usages en aval et la pérennité du milieu aquatique.

⇒ En période de sécheresse, **le prélèvement peut être interdit par arrêté préfectoral** affiché en mairie et publié sur le site internet Propluvia.

Le droit de pêche

⇒ **Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau** (limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation.

⇒ **Le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association agréée de pêche ou avec la Fédération départementale de pêche** par lequel il leur délègue le droit de pêche en échange de l'entretien régulier du cours d'eau.

Devoirs du propriétaire riverain

L'entretien courant

Le **propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier** du cours d'eau et de ses berges.

Voir l'encadré au verso et la fiche n° 5 "gestion des berges"

Le respect d'un débit minimum

Utiliser l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau :

⇒ **un débit minimum «réservé», propre à chaque cours d'eau, doit être maintenu dans la rivière.**

⇒ **le riverain doit rendre l'eau** à la sortie de sa propriété **sans en avoir altéré la qualité.**

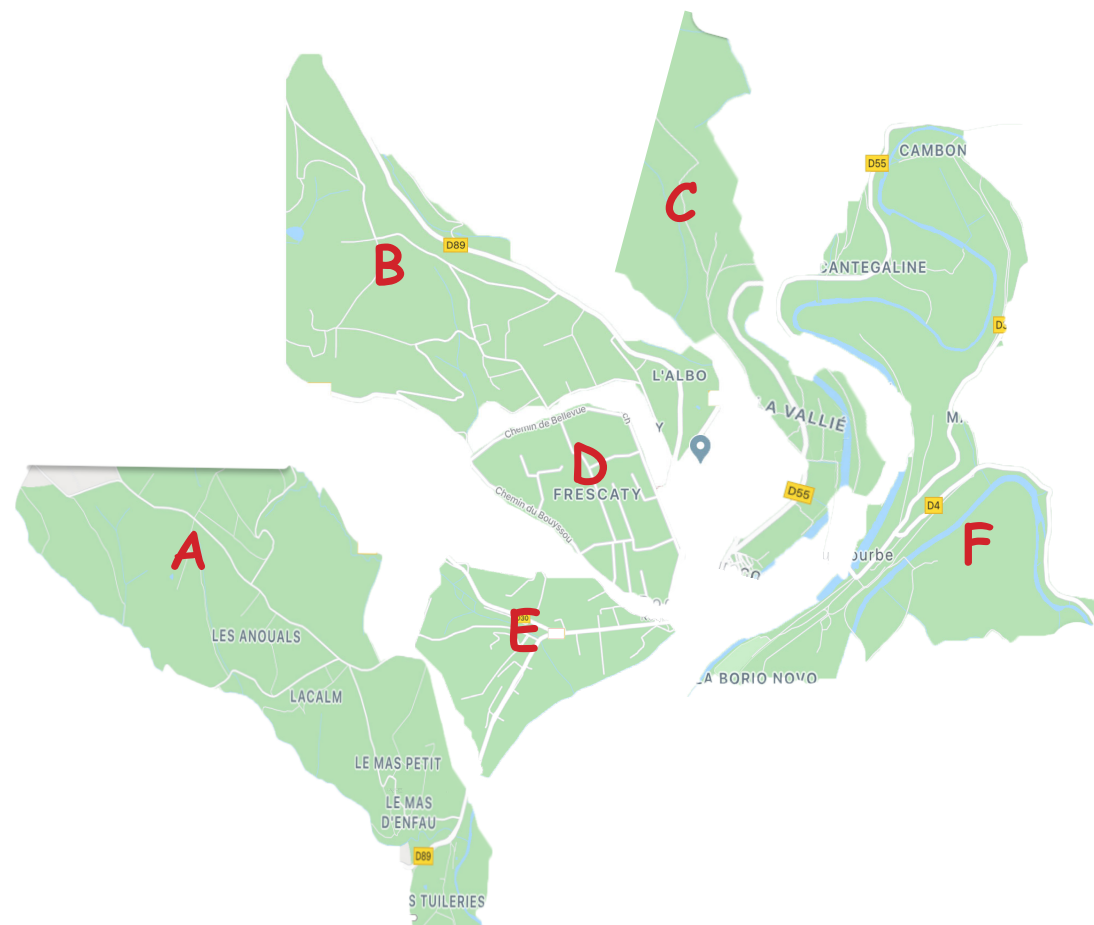
Le droit de passage

Le **propriétaire riverain doit accorder un droit de passage** (un point d'accès suffit, sans aménagement particulier) **aux agents assermentés et aux membres de l'association de pêche** avec laquelle il a éventuellement établi un bail de pêche. La circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés peut s'effectuer librement dans le respect des règles et des riverains.

Les travaux d'aménagement

Tout projet susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (ex : cours d'eau, zone humide, etc.) **est soumis à l'application de la loi sur l'eau.**

Voir l'encadré au verso



Zone A :

Cédric Mottlo - cedric.mottlo5@gmail.com - 06 16 78 00 89

Zone B :

Anais Fiorio - fiorioanaismairie@gmail.com - 06 14 15 33 06

Zone C :

Yvan Maertens - yvan.maertens@yahoo.com - 07 84 37 61 88

Zone D :

Arlette Cros - arlette.cros.mairie@gmail.com - 06 33 70 16 22

Zone E :

Myriam Pelfort - myriam.pelfort@orange.fr - 06 72 07 24 02

Zone F :

Florence Séguier - florence.seguier@orange.fr - 06 22 24 29 86

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
ALERTÉ
INFORMÉ
PRÉVENU

Les événements locaux,
l'actualité et les alertes de la
commune sont toujours
dans votre poche, où que
vous soyez, quand vous le
souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

Dates à retenir

Septembre :

Vendredi 4 : Tour de France

Du 18 au 20 : Fête de la Saint François (Comité des Fêtes)

Octobre :

Week-end du 3 et 4 : Octobre Rose (Mairie)

Dimanche 11 : Vide grenier (APEL Saint François)

Dimanche 18 : Ronde Castraise

Samedi 24 : Bal (Country)

Novembre :

Dimanche 8 : Loto (Comité des Fêtes)

Mardi 10 : Aligot (RFC)

Samedi 14 : Bal (La Valse Roquecourbaine)

Dimanche 22 : Concert (Eveil Roquecourbain)

Vendredi 27 : Loto (Ecole publique)

Décembre :

Dimanche 6 : Loto (APEL Saint François)

Samedi 12 : Bal (La Valse Roquecourbaine)

Dimanche 13 : Loto (Eveil Roquecourbain)

